

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21.12.2023

ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_268-DE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ETAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DU JAUDY regroupe les communes de BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAOUENNEC-LANVEZEAC, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, QUEMPEVER, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC, TONQUEDEC et TREGONNEAU.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC et TREGONNEAU.

Le syndicat adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 800 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● Mode de gestion en 2022

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
2	01/01/2015	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre affermé. Modification du plan de renouvellement.
3	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du bordereau des prix sur les branchements neufs. Modification du tarif du délégataire.
4	11/12/2021	Prolongation du contrat d'un an (échéance au 31 décembre 2022). Modification du plan de renouvellement et d'investissement. Modification du tarif de base du délégataire.

● Mode de gestion actuel

A compter du 1^{er} janvier 2023 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Prise d'eau sur le JAUDY COATASCORN	150	596 158	768 104	+28,84 %
Prélèvement d'eau de surface				
Total des prélèvements [m³]		596 158	768 104	+28,84 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	379 298	252 014
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	2 122	3 295

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station du Pont Morvan COATASCORN	3 000	596 158	768 104	+28,84 %
Traitement complet				

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	596 158	768 104	+28,84 %
Importations	381 420	255 309	-33,06 %
Total général	977 578	1 023 413	+4,69 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	7 335	7 399	+0,87 %
Nombre d'abonnements non domestiques	4	4	0,00 %
Nombre total d'abonnements	7 339	7 403	+0,87 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BEGARD	2 619
BERHET	132
BRELIDY	215
CAVAN	833
COATASCORN	134
KERMOROC'H	205
LANDEBAERON	124
MANTALLOT	120
PEDERNEC	985
PLUZUNET	559
PRAT	585
SAINT-LAURENT	271
SQUIFFIEC	374
TREGONNEAU	247
Total des abonnés	7 403

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	596 158	768 104	+28,84 %
Volume importé	381 420	255 309	-33,06 %
Volume exporté	- 16 641	- 15 683	-5,76 %
Volume mis en distribution	960 937	1 007 730	+4,87 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	644 786	651 102	+0,98 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	68 980	60 008	-13,01 %
Volume total vendu aux abonnés	713 766	711 110	-0,37 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 88 m³ par an. Elle était de 88 m³ en 2021.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	14 691	15 158
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	1 950	525
Volume total exporté	- 16 641	- 15 683

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	515,3	515,8	+0,10 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,22	47,00	-0,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,7293	0,7700	+5,58 %
	N° 2 (101 à 200 m³)	0,6883	0,7273	+5,67 %
	N° 3 (201 à 500 m³)	0,6883	0,7273	+5,67 %
	N° 4 (501 à 6 000 m³)	0,6033	0,6380	+5,75 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m³)	0,5848	0,6194	+5,92 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m³)	0,5848	0,6194	+5,92 %
	Vente en Gros	0,3380	0,3440	+1,78 %
	Coût marginal de production		0,1780	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,12	36,50	+3,93 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,533	0,525	-1,50 %
	N° 2 (101 à 200 m³)	0,487	0,525	+7,80 %
	N° 3 (201 à 500 m³)	0,487	0,525	+7,80 %
	N° 4 (501 à 6 000 m³)	0,420	0,420	0,00 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m³)	0,271	0,271	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m³)	0,130	0,130	0,00 %
	Vente en Gros	0,125	0,128	+2,40 %
	Coût marginal de production			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,034	0,03	-11,76 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	133,92	138,55	+3,46 %
Collectivité	98,16	99,50	+1,37 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,08	3,60	-11,76 %
TVA	13,65	14,03	+2,78 %
Total [€ TTC]	261,81	269,18	+2,82 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,57 %

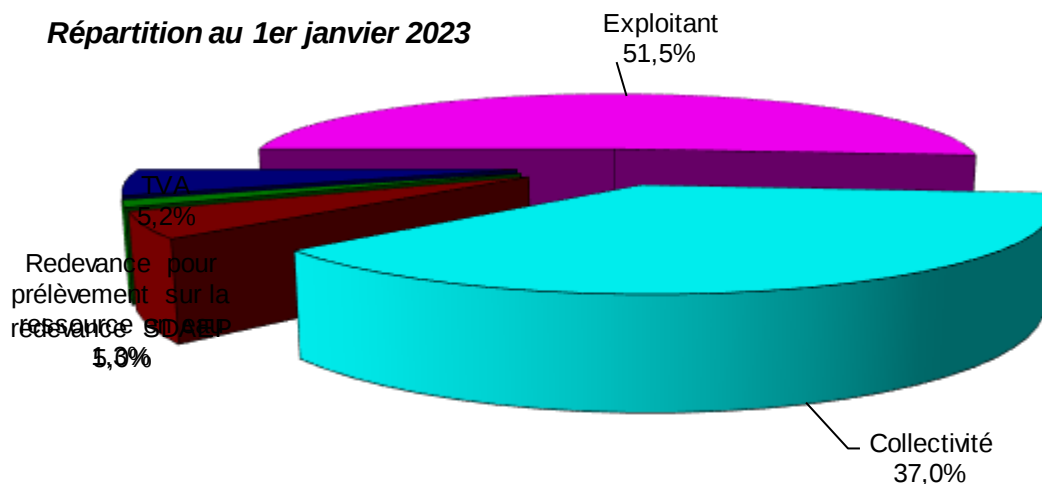
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,24 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



SYNDICAT MIXTE DU JAUDY

EAU POTABLE

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231212-DEL2023_12_268-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,22	47,00	-0,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,7293	0,7700	+5,58 %
	N° 2 (101 à 200 m³)	0,6883	0,7273	+5,67 %
	N° 3 (201 à 500 m³)	0,6883	0,7273	+5,67 %
	N° 4 (501 à 6 000 m³)	0,6033	0,6380	+5,75 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m³)	0,5848	0,6194	+5,92 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m³)	0,5848	0,6194	+5,92 %
	Vente en Gros	0,3380	0,3440	+1,78 %
	Coût marginal de production		0,1780	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,12	36,50	+3,93 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,533	0,525	-1,50 %
	N° 2 (101 à 200 m³)	0,487	0,525	+7,80 %
	N° 3 (201 à 500 m³)	0,487	0,525	+7,80 %
	N° 4 (501 à 6 000 m³)	0,420	0,420	0,00 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m³)	0,271	0,271	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m³)	0,130	0,130	0,00 %
	Vente en Gros	0,125	0,128	+2,40 %
	Coût marginal de production			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,034	0,03	-11,76 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	133,92	138,55	+3,46 %
Collectivité	98,16	99,50	+1,37 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,08	3,60	-11,76 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,63	16,01	+2,43 %
Total [€ TTC]	299,79	307,16	+2,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,57 %

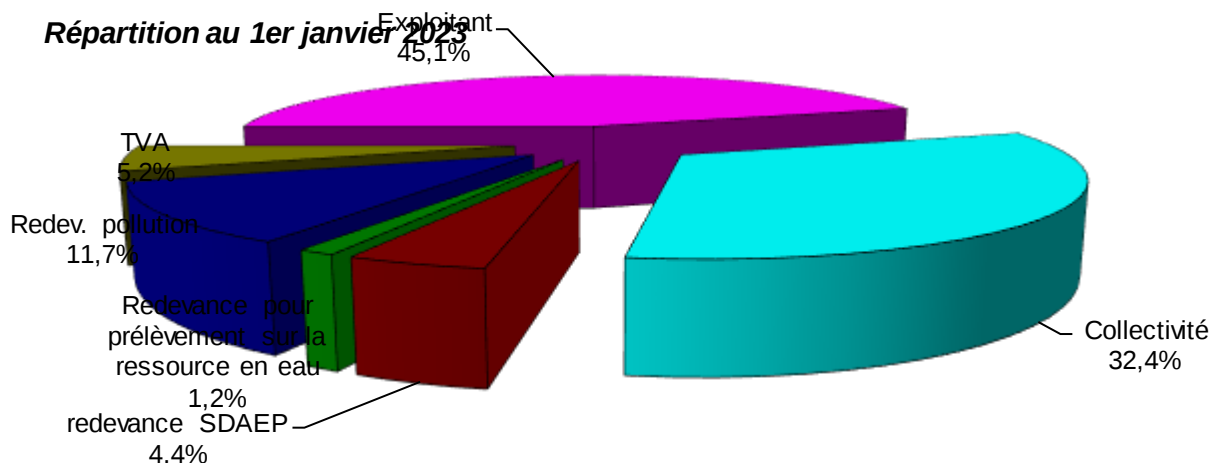
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,56 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	596 948,99 €	634 359,08 €	+6,27 %
dont abonnements	251 347,08 €	262 935,35 €	+4,61 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 6 349,51 €	- 3 652,46 €	
Recettes de volume exporté	816,64 €	1 897,80 €	+132,39 %
Total recettes de vente d'eau	591 416,12 €	632 604,42 €	+6,96 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	16 167,89 €	16 926,47 €	
Excédent année précédente	428 316,89 €	23 441,16 €	
Divers	16,38 €	33 102,11 €	
Redevance pollution	30 542,64 €	30 542,64 €	
Loyer antennes	10 084,63 €	10 415,80 €	
Total des recettes	1 076 544,55 €	747 032,60 €	

• Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	849 219,11 €	847 771,45 €	-0,17 %
dont abonnements	343 787,53 €	353 523,69 €	+2,83 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 351,81 €	- 5 367,40 €	
Recettes de volume exporté	5 413,32 €	5 462,08 €	+0,90 %
Total recettes de vente d'eau	846 280,62 €	847 866,13 €	+0,19 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	47	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	62	6	90,3 %	ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle ($V_{max} = 510 \mu\text{g/l}$) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

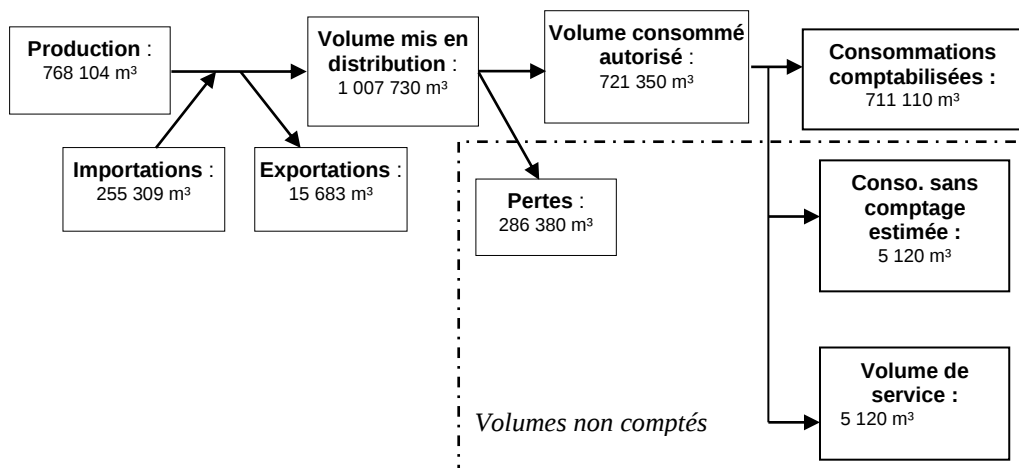
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 5 120 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 5 120 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	81,0 %	82,1 %	79,8 %	75,7 %	72,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,0	1,1	1,3	1,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	0,9	1,1	1,3	1,5

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,1	4,2	4,2	3,9	3,9
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,760	2	0,150	0,600	3

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,3 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation de 5 réservoirs	29 115 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	8 451 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages (pose de garde-corps et escaliers)	7 495 €
Mise en conformité débits réservés - échelle limnimétrique	1 272 €
Travaux ponctuels urgents (travaux hors MAC)	13 420 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	36 697 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	169 549 €
Réhabilitation ouvrages STAEP et amélioration rendement	51 084 €
47ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	325 312 €
48ème Tranche : Renouvellement de réseau	6 673 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	1 419 565,15 €	2 232 689,97 €
Remboursements au cours de l'exercice	176 811,91 €	208 558,01 €
dont en intérêts	17 816,17 €	21 682,83 €
dont en capital	158 995,74 €	186 875,18 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	234 623,44 €	239 509,36 €	243 724,34 €	243 552,31 €	267 177,97 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Schéma directeur - gestion patrimoniale	195 000 €
Services généraux divers	9 300 €
Réhabilitation de 5 réservoirs	40 000 €
Travaux de rétablissement de la continuité écologique à Pont Morvan	8 215 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	59 000 €
Travaux liés aux CVM	9 000 €
Travaux ponctuels urgents	60 000 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	300 000 €
46ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau + sectorisation	265 000 €
47ème Tranche : Renouvellement et extension de réseau	124 600 €
48ème Tranche : Renouvellement de réseau	343 000 €
49ème Tranche : Renouvellement de réseau	270 000 €
Aménagement sanitaires et vestiaires STAEP Pont Morvan	45 000 €
Travaux à bons de commande 2024-2027 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	15 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	1 458,00 €	975,00 €